

LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h45, au bureau municipal au 208 rang 6, à laquelle sont présents:

Monsieur Harold Poisson, maire
Monsieur Éric Bergeron, conseiller
Madame Cynthia St-Pierre, conseillère
Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
Monsieur Frédéric Champagne, conseiller
Madame Alexandra Champagne, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Harold Poisson.

Est également présent M. Marc Lavigne, directeur général par intérim ainsi que Madame Julie Roberge, greffière-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8824-1223

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant : 25.1. *Jeudis en chanson* et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2023.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8825-1223

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition du conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyée par le conseiller Éric Bergeron, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de novembre 2023 tels que déposés au montant total de 215 743.22\$.

8826-1223

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, greffière-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8827-1223

ADOPTÉE

Nomination de la firme comptable pour l'exercice financier 2023.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron que le mandat pour la vérification des livres de la municipalité pour l'année 2023, soit confié à la firme comptable RDL Victoriaville SENCRL.

8828-1223

ADOPTÉE

Dépôt du registre public des déclarations des élus- Article 6 LEDMM.

Les règles prévues au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux prévoient que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par le paragraphe 4° du premier alinéa de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, lorsque sa valeur excède celle fixée par le code, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite par ce membre auprès du Greffier-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

8829-1223

La greffière-trésorière informe le Conseil qu'il n'y a pas eu de déclaration des élus au registre à ce jour.

Dépôt du bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2022.

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu d'accepter le dépôt du bilan 2022 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable complété par Marc Lavigne.

8830-1223

ADOPTÉE

Avis de motion et présentation du projet de règlement fixant les différents taux de taxes pour l'année 2024.

Monsieur le conseiller Frédéric Champagne, par la présente :

8831-1223

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 215-0124 intitulé « Règlement décrétant l'imposition des différents taux de taxes ou compensations s'y rattachant »;
- dépose le projet du règlement numéro 215-0124 intitulé règlement décrétant l'imposition des différents taux de taxes ou compensations s'y rattachant, qui annule le règlement 207-0123 et autres règlement incompatibles avec le présent règlement.

ADOPTÉE

Adoption du règlement numéro 214-1223 modifiant le règlement 75-0500 concernant les animaux.

ATTENDU que le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, chapitre P-38.002) est en vigueur depuis le 3 mars 2020;

8832-1223

ATTENDU que le décret numéro 1162-2019 du gouvernement provincial accorde de nouveaux pouvoirs aux administrations municipales;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'adopter un règlement harmonisé concernant les animaux;

ATTENDU QUE nous ne pouvons pas appliquer deux règlements sur les animaux;

ATTENDU QUE nous devons faire l'abrogation du règlement #75-0500 concernant les animaux pour n'appliquer qu'un règlement;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Frédéric Champagne et dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2023;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Philippe Bouffard, d'adopter le règlement 214-1223.

ADOPTÉE

Reddition des comptes (117,202\$) pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2023.

ATTENDU QUE le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification a versé une compensation de 117,202\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

8833-1223

ATTENDU QUE que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement que la municipalité de St-Rosaire informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Adoption Programmation de la (TECQ 2019-2024) finale.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

8834-1223

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Bergeron,

APPUYÉ par la conseillère Cynthia Saint-Pierre **ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 – 2024.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 5 ci-jointe **comporte des coûts réalisés véridiques.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution appropriation de fonds réservé aux carrières et sablières.

ATTENDU que le règlement numéro 107-1208 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

8835-1223

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'appropriation d'un montant de 254 013 \$ du fonds carrières et sablières pour l'entretien du 6^e et 8^e rang.

ADOPTÉE

Achat d'un serveur informatique

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre et appuyé par la conseillère Alexandra Champagne que le directeur général soit autorisé à faire l'achat d'un serveur informatique à SM informatique INC au coût de 8 960 \$ incluant l'installation et le transfert.

8836-1223

ADOPTÉE

Soumissions reçues en vue de l'acquisition de compteurs d'eau.

ATTENDU que le directeur général a demandé des soumissions pour l'achat et l'installation de vingt compteurs d'eau;

8837-1223

ATTENDU que la municipalité a reçu les offres suivantes :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Compteur</i>	<i>Installation par compteur</i>	<i>Total/compteur</i>
Lecompte	238.75 \$	600 \$	838.75\$
Plomberie Houle Cayer Houle	—	253 \$	—
Pompes Garand	237.87 \$	250 \$	487.87 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu que le directeur général soit autorisé à accepter la soumission reçue de Pompes Garand pour l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Soumission reçue en vue de l'achat d'un tracteur à pelouse.

ATTENDU que la municipalité se doit d'investir dans l'achat d'un tracteur à pelouse, le petit tracteur ne fonctionnant plus;

8838-1223

ATTENDU que le directeur général a demandé des soumissions et qu'il a reçu les offres suivantes;

Soumissionnaire	Description	Prix
Eugène Fortier et Fils Inc.	Cub Cadet 42"	4 417 \$
Équipements ProVicto	Husq 42"	4 999 \$
Kubota Victoriaville	Kubota Z200 54"	9 518 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron et appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat du tracteur à pelouse Cub Cadet 42 pouces au montant de 4,417 \$ avant taxes, chez Eugène Fortier et Fils Inc.

ADOPTÉE

Renouvellement d'adhésion annuelle - Transport adapté Rouli-Bus.

Il est proposé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que la Municipalité de St-Rosaire a l'intention d'offrir le service de transport adapté sur son territoire et de participer au financement des opérations selon la contribution établie par Rouli-Bus pour l'année 2024 au coût de 3 361,99 \$.

8839-1223

ADOPTÉE

Renouvellement d'adhésion annuelle – Fédération québécoise des Municipalités.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu de renouveler l'adhésion de la Fédération québécoise des Municipalités (FMQ) au coût de 1 255.59 \$ plus taxes pour l'année 2024.

8840-1223

ADOPTÉE

Renouvellement d'adhésion annuelle – Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec.

CONSIDÉRANT que COMBEQ offre à ses membres d'avoir accès à des services pertinents, à des activités de formation et de perfectionnement adaptées et de qualité;

8841-1223

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, et résolu d'autoriser un déboursé au montant de 380\$ plus taxes à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour Madame Sonia Patterson.

ADOPTÉE

Demande de commandite - École de la Croisée

Il est résolu unanimement de donner suite à la demande de commandite de l'école de la Croisée de St-Rosaire, d'autoriser un don de 10.00\$/élève totalisant 1,010\$ pour l'année 2023-2024.

8842-1223

ADOPTÉE

Demande de commandite – Sécurité alimentaire Inc.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la demande d'aide financière de la Sécurité alimentaire Inc.;

8843-1223

ATTENDU QUE certains résidents de la municipalité utilisent les services de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement de soutenir l'organisme de Sécurité alimentaire Inc. en accordant un montant de 500\$.

ADOPTÉE

Demande de crédit de taxes par l'organisme Nature Avenir.

CONSIDÉRANT que Nature-Avenir s'engage pour les années à venir à réaliser des inventaires fauniques et floristiques sur le territoire et à tout mettre en œuvre pour préserver l'intégrité écologique de l'écosystème présent sur la propriété;

CONSIDÉRANT que l'organisme souhaite appliquer une gestion durable des accès à la propriété et procéder à l'installation de différents panneaux de sensibilisation;

CONSIDÉRANT Nature-Avenir demande une subvention annuelle équivalente à la valeur des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu que la Municipalité de Saint-Rosaire octroie une subvention équivalente aux taxes municipales versées au montant de 1,460.76 \$, et conditionnellement à ce que cette subvention soit utilisée pour la tourbière de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

8844-1223

Aide-financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Nomination de la MRC d'Arthabaska responsable du projet d'embauche de ressources en transport de personnes.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de la MRC d'Arthabaska désirent présenter un projet d'embauche d'une ressource pour assurer le développement efficace et intégré de la mobilité durable sur le territoire de la MRC d'Arthabaska dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire s'engage à participer au projet d'embauche de ressources en transport de personnes et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC d'Arthabaska organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

8845-1223

Déclaration de reddition de comptes finale – PRABAM.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu unanimement par les conseillers :

8846-1223

- D'ENTÉRINER ET DE CONFIRMER la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale;
- La Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle S'ENGAGE à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ADOPTÉE

Rénovation au dépanneur l'Essentiel.

ATTENDU que le dépanneur l'Essentiel nécessite des rénovations intérieures majeures;

8847-1223

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu qu'un transfert de 15 000\$ soit déposé au Développement Économique St-Rosaire pour la rénovation du Dépanneur l'Essentiel.

ADOPTÉE

Autorisation de compléter le formulaire pour les Jeudis en chansons.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que Madame Catherine Pouliot soit autorisée à compléter le formulaire pour le programme de soutien financier des Jeudis en chanson, 16^e édition du 4 juillet au 15 août 2024.

8848-1223

ADOPTÉE

Autorisation pour l'achat de tables rectangulaires.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard que le directeur général Marc Lavigne soit autorisé à faire l'achat de nouvelles tables rectangulaires pour un maximum de 3,600\$ afin de remplacer les tables abîmées du Cente Multifonctionnel.

8849-1223

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin à 20h23.

8850-1223

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge,
Greffière-trésorière